AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

213C0622
FR0000121253-FS0254

4 juin 2013

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

RUBIS

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 3 juin 2013, la Société Générale (29 boulevard Haussmann, 75009 Paris) a déclaré avoir franchi en baisse, le 31 mai 2013, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société RUBIS et détenir 1 636 088 actions RUBIS représentant autant de droits de vote, soit 4,92% du capital et des droits de vote de cette société[1].

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions RUBIS sur le marché.

[1] Sur la base d'un capital composé de 33 287 392 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.